epn
Espaces publics numériques de Wallonie

CHARTE des ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES de WALLONIE (EPN)

Cet Espace Public Numérique adhère à la présente Charte, affirmant son engagement à soutenir l'inclusion numérique, en cohérence avec le Plan d'Inclusion Numérique wallon.

1 Le label «Espace Public Numérique de Wallonie», soutenu par le Gouvernement wallon, vise à rendre le numérique accessible à tous, en prenant appui sur les structures de proximité. Il invite à l'utilisation du numérique comme moyen d'inclusion et de participation citoyenne dans la société.

2 Un EPN est un Espace dédié à la médiation numérique, qui offre des activités telles que l'accès, l'initiation, la formation et la sensibilisation aux usages numériques. Ces activités favorisent l'apprentissage et l'adoption des compétences numériques de base.

3 Pour être reconnu comme EPN de Wallonie, un Espace doit proposer un socle minimal de services, incluant :

- une infrastructure et des équipements numériques récents et performants,
- des programmes d'initiation et de formation adaptés,
- un accompagnement technologique, pédagogique et humain, avec un ou des animateurs qualifiés,
- une disponibilité au public d'au moins 16 heures par semaine.

4 Lieux de rencontre et d'échange, les EPN de Wallonie s'adressent à tous mais donnent la priorité aux personnes les plus éloignées du numérique. Ils s'intègrent à la vie locale et enrichissent l'offre numérique du territoire via des partenariats.

5 Les EPN de Wallonie s'inscrivent dans une perspective non-marchande. Ils participent activement au réseau des EPN de Wallonie et justifient du respect des obligations du label envers la Région.

Wallonie

digital wallonia .be